RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques du Jura
Le Directeur départemental des Finances publiques
8, avenue Thurel
39000 LONS LE SAUNIER

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par :
Danilo MILESI
Téléphone : 03 84 35 12 02
danilo.milesi@dgfip.finances.gouv.fr

Lons-le-Saunier, le 15 décembre 2025

Objet : Généralisation de la dématérialisation des factures pour vos usagers

Madame la Maire,
Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la transformation numérique des administrations publiques, la direction générale des Finances publiques mène, depuis plusieurs années, des chantiers de grande ampleur pour améliorer le service rendu aux collectivités locales et aux usagers des services publics locaux.

A compter du 15 décembre 2025, à la suite d'une expérimentation réussie conduite depuis 2021, les factures émises par vos services pour encaissement par la DGFiP[1] seront mises à la disposition de chaque destinataire dans son espace « particulier » sur le site impots.gouv.fr –espace que chacun utilise, déjà, pour effectuer sa déclaration de revenu ou consulter ses avis d'imposition. Cet espace est à cette occasion renommé « Mon espace Finances publiques » afin de mieux refléter la diversité des services proposés.

Ce nouveau dispositif ne se substitue pas à l'envoi de factures «papier» par courrier. C'est seulement après avoir testé et apprécié le circuit dématérialisé que chaque usager pourra, s'il le souhaite, renoncer aux envois «papier».

L'extension de ce nouveau service au bénéfice du plus grand nombre d'usagers suppose d'assurer la plus grande concordance entre les données dont dispose votre commune et celles connues de la DGFiP (état-civil, adresse postale, courriel des usagers à facturer). Cette concordance est la garantie d'un meilleur recouvrement pour les recettes de votre collectivité. Pour améliorer la qualité de votre base de données, dite «base tiers», la DGFiP peut accompagner vos services financiers dans la fiabilisation des éléments qui la composent.

1 *Rien ne change pour les régies dont les factures sont peut-être déjà proposées sous format dématérialisé dans le cadre d'un portail «famille».*

Votre comptable, votre conseiller aux décideurs locaux et la correspondante donnée et numérisation des échanges pourront utilement conseiller vos collaborateurs sur le sujet, dans l'hypothèse où ce chantier n'aurait pas déjà été engagé.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des Finances publiques

Jean-Luc BLANC
Administrateur de l'État